

## Formulaire de demande d'une rue réservée au jeu

Il s'agit d'une rue fermée temporairement (certains jours et heures bien précis) à la circulation motorisée, où les enfants peuvent jouer librement sur toute la largeur de la rue. Seuls les conducteurs des véhicules à moteur habitant dans la rue ou dont le garage se trouve dans ladite rue, ont accès aux rues réservées au jeu.

1) Quelle rue souhaitez-vous réserver au jeu ?

**Nom de la rue :** .....

**Du numéro ..... au numéro ..... y compris**

**Code postal ..... Commune .....**

Plan éventuel mentionnant la rue (ou partie de rue) que vous souhaitez fermer temporairement :

- **Pendant les vacances scolaires**

x Vacances d'été :

Jour ..... date(s) .....

De ..... heures à ..... heures.

(pas avant 10 heures et pas après 22 heures)

2) Au minimum 50 % des occupants de la rue doivent marquer leur accord :

	<b>NOM, Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Signature</b>
<b>1</b>			
<b>2</b>			
<b>3</b>			
<b>4</b>			
<b>5</b>			
<b>6</b>			
<b>7</b>			
<b>8</b>			
<b>9</b>			
<b>10</b>			
<b>11</b>			
<b>12</b>			
<b>13</b>			
<b>14</b>			
<b>15</b>			
<b>16</b>			
<b>17</b>			
<b>18</b>			
<b>19</b>			
<b>20</b>			
<b>21</b>			
<b>22</b>			
<b>23</b>			
<b>24</b>			
<b>25</b>			
<b>26</b>			
<b>27</b>			
<b>28</b>			
<b>29</b>			

Le formulaire est à renvoyer au service Mobilité – Rue François Lapierre 19 à 4620 Fléron –  
[mobilite@fleron.be](mailto:mobilite@fleron.be)

<b>30</b>			
<b>31</b>			
<b>32</b>			
<b>33</b>			
<b>34</b>			
<b>35</b>			
<b>36</b>			
<b>37</b>			
<b>38</b>			
<b>39</b>			
<b>40</b>			
<b>41</b>			
<b>42</b>			
<b>43</b>			
<b>44</b>			
<b>45</b>			
<b>46</b>			
<b>47</b>			
<b>48</b>			
<b>49</b>			
<b>50</b>			

3) Désignation des Parrains et Marraines de la rue (en ordre du plus facilement joignable pendant les heures de bureau) :

1. NOM et Prénom	.....
Adresse	.....
	.....
Date de naissance	.....
Téléphone	.....
GSM	.....
Email	.....
<input type="radio"/>	disponible pendant les heures de bureau

2. NOM et Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Date de naissance .....  
Téléphone .....  
GSM .....  
Email .....  
 disponible pendant les heures de bureau

3. NOM et Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Date de naissance .....  
Téléphone .....  
GSM .....  
Email .....  
 disponible pendant les heures de bureau

4. NOM et Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Date de naissance .....  
Téléphone .....  
GSM .....  
Email .....  
 disponible pendant les heures de bureau

#### 4) Barrières

La Commune met gratuitement les barrières à disposition des habitants. Sur lesquelles sont fixés un signal C3 et un panneau additionnel « rue réservée au jeu ». Les heures, pendant lesquelles la rue est instaurée comme rue réservée au jeu, sont indiquées sur le panneau additionnel.

Les barrières devront être laissée à chaque instant pendant la durée des vacances scolaires.

Dans une rue à sens unique, les barrières devront aussi être placées à chaque extrémité. Le panneau «défense de circuler» (C3) et le panneau additionnel ne doivent être placés que du côté de l'accès, n'étant pas nécessaire de l'autre côté.

Le formulaire est à renvoyer au service Mobilité – Rue François Lapierre 19 à 4620 Fléron –  
[mobilite@fleron.be](mailto:mobilite@fleron.be)

L'accès aux immeubles d'habitation ou de commerce ne peut être entravé. La sûreté et la commodité de passage ne peuvent être compromises.

Le libre passage des véhicules de secours doit à tout moment être garanti sur une largeur utile de 4 mètres minimum sur la voie carrossable.

Date et signature des parrains et marraines

1.

2.

3.

4.

Le Collège Communal se réserve le droit d'accepter ou refuser la demande, en fonction des problématiques de mobilité.